

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31.05.01 Convocation du 22.05.2001

Compte rendu affiché le 4 juin 2001

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élu : D. FERNANDES

Réf. : BJ/LDA

Objet : HALTE FLUVIALE :

TARIF de MISE A DISPOSITION.

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	26
votants	29

Présents :

M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. POINT, CHATUT, Mme BOUHEY, MM. RODRIGUEZ, OLLIVIER

M. MEYER, Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, WYMANN, MARMONIER, M. GONDELAUD, Mme ZUILI, M. GOSSET, Mme DURAND, MM. CHRETIN, FERNANDES, Mmes PERRIN, DESVIGNES, M. MACHURAT, Mlle MILLET, MM. BOUREZG, BELLOT, Mme LABASOR,

M. FAURE par M. FERNANDES - M. AUROY par M. GONDELAUD - Mme BERRA par Mme GUERIN.

Absents représentés :

Monsieur le Maire-Adjoint chargé des finances rappelle à l'assemblée que, lors de la séance du 23 novembre 2000, le Conseil Municipal a adopté l'ensemble des tarifs des services municipaux.

Il indique que, par suite de l'achèvement des équipements de la **halte fluviale**, le conseil est invité à adopter un tarif de mise à disposition des services "eau et électricité".

La proposition est de 2 € par jour (soit 13,10 F).

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget communal,
- Considérant l'achèvement des équipements de la halte fluviale,
- Décide de mettre à disposition un forfait "*Eau et Electricité*" au bénéfice des plaisanciers stationnant sur la halte fluviale de Neuville-sur-Saône,
- Fixe le montant de cette mise à disposition pour tout utilisateur à **2 € par jour (soit 13,10 F)**,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire,
- Dit que ces recettes seront prévues à l'article 752 du budget communal.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 31 mai 2001

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire

compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 5 octobre 2001

- de la publication le 6 octobre 2001

Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 5 octobre 2001